

PV de séance : Conseil du 30 novembre 2023

PV rédigé en complément du registre des délibérations du conseil municipal

Présence de la journaliste Angélique Passebosc pour la voix du midi, elle prend des photos du conseil au complet avant le départ de Nicolas LESSIEUX.

Son article est disponible ici : https://actu.fr/occitanie/falga_31180/la-falga-lancienne-premiere-adjointe-devient-maire-du-village-et-sentoure-de-deux-adjoints_60413945.html

20h50 la séance débute Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre, le Conseil Municipal de la commune de FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame GRANZOTTO Anne- Marie, en qualité de doyenne.

Présents : Mesdames, BERRAN LEBOSSE, BLANCHON, e CAFFARELLI, DELMAS, EMBRY, GRANZOTTO, et , Messieurs BUGAREL, CAZENAVE, ÉVADÉ, MONTAGNÉ.

Absent : Mr LESSIEUX qui a donné procuration à Mr ÉVADÉ

Convocation : 23 novembre 2023

Marie EMBRY a été nommée secrétaire de la séance.

Premier point à l'ODJ : le vote du PV du conseil du 4 octobre.

Johan ÉVADÉ souhaite préciser que le PV de séance avait été transmis directement le 3 juin au soir. Alix BLANCHON précise que c'est la version modifiée du 3 octobre qui a été votée.

Validation du PV :

9 pour : Mesdames, BERRAN LEBOSSE, BLANCHON, DELMAS, EMBRY, GRANZOTTO, et , Messieurs BUGAREL ÉVADÉ, MONTAGNÉ.

2 abstentions : Mr CAZENAVE, Mme de CAFFARELLI (non concernés)

Le conseil étant de nouveau complet, un tour de table est effectué pour une présentation succincte des membres.

Madame Marie Laure de CAFFARELLI en profite pour exprimer le souhait d'une reconstruction d'une nouvelle équipe municipale dans la bonne entente et son vœu d'œuvrer pour un village uni.

Anne Marie GRANZOTTO appelle deux assesseurs pour la tenue de l'urne : Jean CAZENAVE et Marie Laure de CAFFARELLI sont volontaires et sont nommés assesseurs.

Anne Marie GRANZOTTO appelle à candidature pour le poste de Maire. Une seule candidature, Hélène DELMAS.

Johan EVADE demande à Hélène DELMAS de se présenter. Philippe BUGAREL demande à Hélène DELMAS d'être plus claire sur son programme de campagne. Hélène DELMAS explique que « le poste de maire lui incombe depuis septembre et qu'elle souhaite continuer dans la lignée des engagements pris lors des élections de 2020. L'objectif étant de continuer à faire tourner la mairie sans avoir de grands projets d'ici la fin de la mandature. Elle rappelle que le mandat sera court et qu'il permettra de préparer la suite plus sereinement. »

Débat d'intentions rapide. Philippe BUGAREL rappelle qu'il sera vigilant et qu'il surveillera Hélène DELMAS de près. Anne Marie GRANZOTTO invite les conseillers à passer au vote, un isolement est à disposition. Il est procédé au vote et au dépouillement.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11.

Enveloppes vides : 2. Un vote blanc : 1. Hélène DELMAS : 8. Suffrages exprimés : 8. Majorité requise : 5.

Hélène DELMAS est élue maire et prend ses fonctions immédiatement. Elle invite le conseil à choisir le nombre d'adjoints au maire. Le nombre maximum étant de 3.

Il est décidé de rester à 2 adjoints.

Appel au vote pour premier adjoint.

Hélène DELMAS appelle à candidature : Alix BLANCHON, Marie Laure de CAFFARELLI et Jean CAZENAVE sont candidats. Rapide débat d'intentions puis appel au vote.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11.

Jean CAZENAVE : 9. Alix BLANCHON : 1. Marie Laure de CAFFARELLI : 1.

Jean CAZENAVE est élu 1er adjoint.

Hélène DELMAS appelle au vote pour le deuxième adjoint. Un seul candidat, Damien MONTAGNE. Le candidat rappelle son attachement à la commune du Falga qui l'a vu naître et pour laquelle il souhaite œuvrer.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11.

Damien MONTAGNE: 10. Alix BLANCHON: 1

Damien MONTAGNE est élu 2ème adjoint.

Versement des indemnités du maire : Hélène DELMAS propose de fixer le montant des indemnités de fonctions de Maire au pourcentage légal, soit 25,5% de l'indice 1027 pour la durée du mandat électoral. Après un bref débat, un vote à main levée est effectué.

Détail du vote :

Pour : 7, Mesdames CAFFARELLI, DELMAS, EMBRY, GRANZOTTO, et Messieurs BUGAREL, CAZENAVE, MONTAGNE.

Contre : 0

Abstentions : 4, Mesdames BERRAN LEBOSSÉ, BLANCHON, et Messieurs ÉVADÉ et LESSIEUX (le dernier par procuration).

Les indemnités au maire seront donc fixées à 25,5% de l'indice 1027.

Ensuite, Hélène DELMAS propose les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire : pour le 1er adjoint, l'indemnité est de 9% de l'indice de base 1027, et pour le 2nd adjoint, l'indemnité est fixée à 9% de l'indice de base 1027.

Adopté à l'unanimité.

Il est ensuite fait lecture des différentes délégations et commissions, puis un appel à candidature des délégués.

Il est ensuite fait lecture des différentes délégations et commissions puis un appel à candidature des délégués est fait :

Délégations externes :

Communauté de communes

Hélène DELMAS et Jean CAZENAVE

SIPOM

Alix BLANCHON titulaire / Marie Laure de CAFFARELLI suppléante

(Erreur lors de la rédaction des délibérations, l'inverse a été envoyé en préfecture et au SIPOM)

Réseau 31

Jean CAZENAVE titulaire / Marie Laure de CAFFARELLI : suppléante

SDEHG

Marie EMBRY : titulaire / Alix BLANCHON : suppléante

Commission Appel d'offres

Hélène DELMAS et Jean CAZENAVE : titulaires

Damien MONTAGNE : suppléant

Question défense

Philippe BUGAREL

Référent sécurité routière

Philippe BUGAREL

Commissions internes :

Urbanisme

Hélène DELMAS/ Jean CAZENAVE

Haute Garonne Environnement (HGE)

Marie Laure de CAFFARELLI : titulaire

Alix BLANCHON et Jean CAZENAVE : suppléants sauf si une seule place disponible uniquement

Archivage

Jean CAZENAVE

Finances

Hélène DELMAS, Damien MONTAGNE, Jean CAZENAVE

Voierie

Damien MONTAGNE, Hélène DELMAS

Espaces verts / embellissements

Damien MONTAGNE, Hélène DELMAS

Communication et informatique

Johan EVADE / Anaïs BERRAN-LEBOSSE / Hélène DELMAS / Jean CAZENAVE

Affaires scolaires

Marie EMBRY / Anne-Marie GRANZOTTO / Hélène DELMAS / Jean CAZENAVE

Festivités / culture et événements

Philippe BUGAREL / Marie-Laure de CAFFARELLI / Hélène DELMAS / Jean CAZENAVE

Animation enfance

Alix BLANCHON / Marie EMBRY

Agriculture

Anne-Marie GRANZOTTO / Hélène DELMAS / Damien MONTAGNE

Colibris / jardin partagé

Marie-Laure de CAFFARELLI / Marie EMBRY / Jean CAZENAVE

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Marie-Laure de CAFFARELLI / Hélène DELMAS / Damien MONTAGNE

Règlement général pour la protection des données (RGPD)

Johan EVADE / Anaïs BERRAN-LEBOSSE

Étant donné que tous les documents nécessaires pour voter les délégations de pouvoir données au maire ne sont pas prêts, il est délibéré à l'unanimité d'établir un plafond de dépenses maximum de 5000 euros jusqu'au prochain conseil.

Hélène DELMAS lit la délibération de la Communauté de communes concernant les référents déontologiques via les conseils de l'ATD imposés par la communauté de communes.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables, il est expliqué que les communes doivent désigner des zones où des producteurs pourront implanter facilement des ENR, hors zone agricole. Le Falga ne semble pas posséder de zone susceptible de développer des ENR, cependant, une consultation publique en mairie sera lancée du 15 décembre au 15 janvier. Le conseil vote à l'unanimité qu'aucune zone n'est à identifier.

Pour le Téléthon, le conseil échange sur les différentes possibilités de participation du Falga cette année. Au vu des délais et des disponibilités de chacun, il est décidé à regret de ne pas participer au Téléthon cette année.

Hélène DELMAS propose à l'initiative de Marie Laure de CAFFARELLI d'offrir un cadeau aux foyers ayant une personne de plus de 70 ans (dix foyers concernés), dans la limite d'un montant autour de 20 euros par cadeau.

Cette initiative est votée à l'unanimité en favorisant les producteurs locaux.

Sont rapidement évoqués : le carrefour, Noël des enfants organisé par le comité des fêtes avec un escape game, la calèche du Père Noël, un Noël non mercantile orienté vers le plaisir des enfants.

La séance est levée à 23h08.

Marie Embry



H Delmas